



## Catégorie C - Appel de la liste complémentaire et modification des dates CAPN

Suite à l'intervention auprès du Ministre des Secrétaires Généraux des 4 organisations représentées du Comité technique de réseau (F.O. – Solidaires - C.G.T – C.F.D.T), 500 lauréats de la liste complémentaire vont être appelés au 1<sup>er</sup> octobre 2014 (390 externes et 110 internes).

**Le mouvement définitif sera diffusé le 11 juin 2014.**

## Mutations des B On se moque de nous tous !!!

Le projet de mouvement général et de première affectation de la catégorie B est paru le 13 mai. Il fait ressortir un déficit de 1362 vacances.

**Cette situation est la plus catastrophique de ces dernières années à la DGFIP :**

- Dans la filière gestion publique 758 emplois sont vacants : 523 en province et 235 en Île-de-France.
- Dans la filière fiscale 480 emplois sont vacants : 380 en province et 100 en Ile-de-France.
- Dans la filière informatique : 124 emplois sont vacants.

Face au simulacre de dialogue social proposé par la Direction Générale, les élus des organisations syndicales **F.O.-DGFIP**, CGT et CFDT ont refusé de participer à l'audience du 3 juin. Celle-ci est repoussée au 10 juin et les suites de CAP de B aux 7 et 8 juillet

Ils continuent de revendiquer un nouveau projet plus conforme aux attentes légitimes de tous les collègues et appellent les personnels à continuer à signer massivement la pétition qui circule actuellement dans les services.

**Rien que pour la TGE et les TAF : 125 signataires au 05 juin. Une belle mobilisation qui pourrait être encore plus forte !!!**

## Plan de qualification - Publication des taux pro/pro : des promotions en recul pour 2014

**Les taux de promus/promouvables (pro/pro) pour l'année 2014 viennent d'être validés par le Ministère de la Fonction Publique - DGAFP et le ministère des Finances - Direction du Budget.**

Comme le craignait le Syndicat National, ils s'inscrivent dans la logique de la politique d'austérité et du pacte de responsabilité gouvernemental puisque les promotions sont en recul depuis 2012. Ainsi pour la catégorie C, les taux de promotions sont nettement réduits en 2014, passant de 33 % à 27% pour les AAP1, de 50% à 40% pour les AAP2 et les AA1.

**Le Syndicat dénonce une nouvelle fois ce recul social pour les agents de la DGFIP.**

## Extrait du compte rendu du Comité Technique de Réseau du 20 mai Plusieurs décisions sur l'indemnitaire

(...) **S'agissant des arbitrages attendus depuis des mois** en matière de régime indemnitaire, le Directeur Général a annoncé en séance :

-l'alignement du régime des inspecteurs affectés en direction (DRFiP, DDFiP) sur l'actuel régime des inspecteurs issus de la filière fiscale. Ce dispositif concerne aussi bien les inspecteurs issus de la filière gestion publique que les futurs affectés.

-le transfert des IFDD vers l'ACF sans perte de pouvoir d'achat par le biais d'un ACF dite de transposition

-et enfin, pour les personnels qui subiraient malgré tout une perte financière, la mise en place d'une garantie de maintien de rémunération (GMR) à titre personnel. Cette garantie ne serait pas réduite lors des avancements d'échelon et en cas de mutation sans changement de fonction. Seules les mutations fonctionnelles et les promotions de corps aboutiraient à une suppression de cette garantie (...)

L'intégralité du compte rendu du CTR est à lire :

[http://www.fo-dgfip.fr/documents/CR\\_CTR\\_20\\_05.pdf](http://www.fo-dgfip.fr/documents/CR_CTR_20_05.pdf)



## PRIME DES FONCTIONNAIRES

### Un nouveau système anti-statutaire!

Dès sa parution, Force Ouvrière a combattu la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats) qui prônait le mérite au regard d'objectifs individuels impossible à atteindre.

Au prétexte de modifier ce système individualisé, la Ministre Marylise Lebranchu impose un nouveau système aux dérivés encore plus dangereuses pour le statut et les garanties collectives des fonctionnaires.

La Ministre passe en force car ce nouveau régime indemnitaire a été rejeté par FO et 6 autres fédérations syndicales (la 8e s'abstenant) lors de sa présentation aux instances paritaires. Preuve s'il en est, une fois de plus, de ce simulacre de dialogue social prétendument partagé par les organisations syndicales.

Enfin, ce nouveau système de prime associe des modalités qui cassent les statuts particuliers de corps, les garanties collectives, et qui permettent de geler pendant 4 ans toute évolution de l'indemnitaire.

La prime n'est plus liée au grade et à l'ancienneté mais à la fonction occupée. C'est donc la fonction qui va définir dans quelle catégorie indemnitaire, chaque agent est classé. À chaque catégorie indemnitaire correspondra un barème avec des montants correspondants.

L'individualisation se poursuit et même s'amplifie si on ajoute à ce système indemnitaire, la volonté de transposition d'un compte individuel de pénibilité pour les fonctionnaires.

Enfin, lors du passage à ce nouveau système ; les agents n'auront la garantie du maintien de leurs primes que la première année. Autant dire qu'en période de gel des salaires (blocage de la valeur du point d'indice) et de réduction de 54 milliards des dépenses publiques, cette garantie portée sur une seule année n'est en rien rassurante.

Force Ouvrière fait le triste constat que depuis 2007, les gouvernements se succèdent et continuent sur la même voie : gel des salaires, diminution des carrières, individualisation de la fonction publique et remise en cause des statuts.

Dans ce cadre, FO cohérent dans ses revendications maintient que seule l'augmentation du pouvoir d'achat, associée à des carrières attrayantes et des conditions de vie au travail décentes (fin des suppressions de postes et de la mobilité forcée) permettront de redonner un sens à l'action publique et ses agents.

**Force Ouvrière continuera de porter ses revendications et de lutter contre l'austérité qui affaiblit la fonction publique de carrière et réduit tous les jours davantage la présence du Service public sur le territoire républicain.**

### La PRIME Collective de performance sera de 120 € bruts

La Direction Générale vient de préciser que la prime collective de performance sera de 120 € bruts, les objectifs de la DGFIP n'ayant pas tous été atteints.

Le Syndicat F.O.-DGFIP constate que cette prime sera malheureusement inférieure à celle de l'année précédente. Le Syndicat dénonce cette régression qui considère que les agents des Finances Publiques seraient collectivement responsables de ne pas avoir rempli correctement les objectifs fixés.

Pour le syndicat, c'est oublier que les agents des Finances Publiques subissent chaque jour davantage les effets pernicieux de la politique de Modernisation de l'Action Publique qui se caractérise par moins d'effectifs et moins de moyens budgétaires et dégrade l'exercice normal des missions.

## PORT DE CHARGE

Dans le cadre du DUERP, avec l'appui du Médecin de prévention et le financement du CHSCT, des formations ports de charges ont déjà été proposées aux agents de la TGE et devraient se poursuivre.

Néanmoins, en cas d'inaptitude physique au port de charges (avec certificat du médecin traitant), le médecin de prévention est chargé d'apprécier la comptabilité avec les fonctions exercées.

Médecin de Prévention : Dr Anne-Gaëlle PAOLILLO  
75, rue des Français Libres - BP 10107 44201 Nantes Cedex 2  
Tel. 02 53 46 31 13 ( CMS) – 02 51 12 83 72 ( Cambronne)

## RAPPEL : ELECTIONS PROFESSIONNELLES LE 4/12/2014

L'ensemble de vos élus en CTL et CAPL ( A, B et C)  
sera renouvelé

**Rejoignez-nous !!!!**  
**Adhérez à FO-DGFIP TGE et TAF**